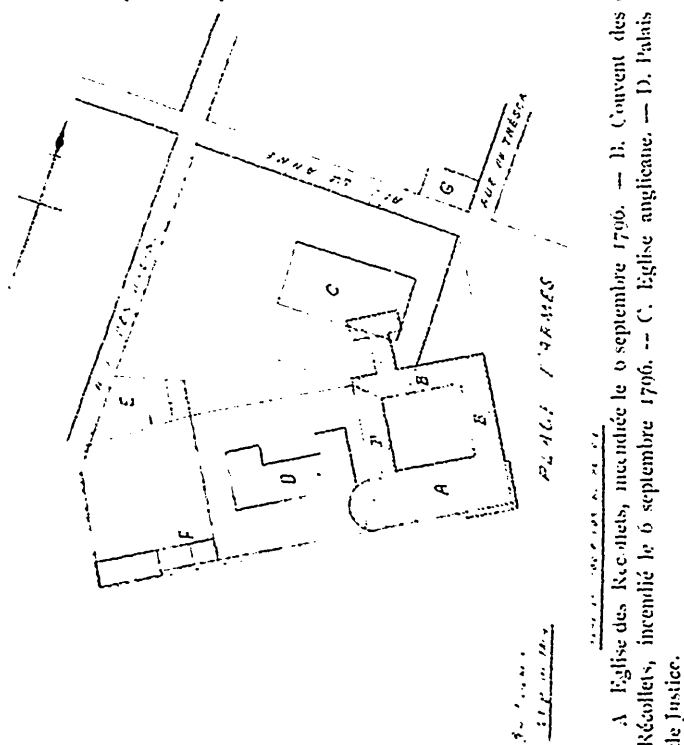


A propos de l'emplacement de cette église et de ce couvent il plaira aux lecteurs de connaître les détails suivants, tirés du rapport général du Commissaire des Travaux publics de la province de Québec, pour l'année 1897. L'article est signé de



Mr Ernest Gagnon, secrétaire du département. Qu'il nous permette de lui témoigner ici notre reconnaissance pour les plans qu'il a eu l'obligeance de prêter à la *Revue* avec la permission de reproduire un passage de son savant article.

pu mettre la main sur une autre copie de l'Inscription qui porte ce mot *Ermitor* abrégé de *Ermitoria*. Les Archives parlent en effet d'un terrain situé sur le bord de l'eau, accordé aux Récollets, par un acte signé de Frontenac, le 4 novembre 1693, et confirmé par le Roi en 1695, dans le but d'y bâtir un petit *Ermitage* conformément aux clauses du contrat d'échange fait avec Mgr de St-Vallier, évêque de Québec.

(Archives des Récollets, Versailles.)